



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1990/19
2 février 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-sixième session
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS :
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION;
AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Développement des activités d'information du public
dans le domaine des droits de l'homme

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1-2	2
I. OBJECTIFS ET ACTIVITES PREVUS DE LA CAMPAGNE MONDIALE	3-35	2
A. Historique	3-6	2
B. La Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme	7-29	3
C. Activités des centres et des services d'information de l'ONU	30-35	8
II. DEPENSES ENGAGEES EN 1989	36-38	10
III. BUDGET PREVU POUR LES ACTIVITES FUTURES	39-57	10
A. Centre pour les droits de l'homme : budget prévu pour 1990	39-42	10
B. Département de l'information : budget prévu pour l'exercice biennal 1990-1991	43-57	12
IV. PREMIERE EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MONDIALE	58-59	14

Introduction

1. Dans sa résolution 1989/53, intitulée "Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme, y compris la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme", la Commission des droits de l'homme priait le Secrétaire général de présenter à la quarante-sixième session de la Commission un rapport sur les activités d'information, en insistant spécialement sur les objectifs et activités actuels et prévus de la Campagne mondiale et en incluant des détails sur les dépenses engagées en 1989, le budget proposé pour les activités futures, ainsi qu'une première évaluation de l'influence des activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, dans le cadre de la Campagne mondiale. Il convient de rappeler que le Secrétaire général a déjà soumis à l'Assemblée générale un rapport complet sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (A/44/660 et Add.1), qui a été mis à la disposition des membres de la Commission des droits de l'homme.

2. On trouvera donc dans la présente note les renseignements supplémentaires demandés au paragraphe 18 de la résolution 1989/53, à savoir : les objectifs et activités prévus de la Campagne mondiale, des détails sur les dépenses engagées en 1989, le budget proposé pour les activités futures, et une première évaluation de l'influence des activités entreprises dans le cadre de la Campagne mondiale.

I. OBJECTIFS ET ACTIVITES PREVUS DE LA CAMPAGNE MONDIALE

A. Historique

3. Depuis 1979, la Commission des droits de l'homme a adopté chaque année des résolutions sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme : résolutions 23 (XXXV) de 1979, 24 (XXXVI) de 1980, 24 (XXXVII) de 1981, 1982/42, 1983/50, 1984/58, 1985/49, 1986/54, 1987/39, 1988/74 et 1989/53.

4. Ces résolutions reflètent l'importance fondamentale que la Commission attache aux programmes d'enseignement, d'éducation et d'information, ainsi qu'à la nécessité de stimuler l'intérêt de l'opinion publique pour l'action menée en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans le monde entier. Les recommandations contenues dans ces résolutions visent notamment à ce que :

a) la Déclaration universelle des droits de l'homme soit plus largement diffusée, sous forme de "document personnalisé" et dans les langues vernaculaires;

b) le texte des autres principaux instruments relatifs aux droits de l'homme soit plus largement diffusé dans les langues régionales;

c) des collections d'ouvrages de référence et de documents de base soient constituées dans les centres d'information des Nations Unies;

d) les techniques et coproductions audiovisuelles soient plus largement utilisées;

e) la documentation publiée par l'Organisation des Nations Unies soit conçue sous une forme simplifiée, attrayante et accessible;

f) les documents relatifs aux droits de l'homme soient conçus de manière à atteindre en priorité les enfants, les jeunes et les groupes défavorisés, y compris dans les régions isolées;

g) des fonds suffisants soient prévus pour financer les activités d'information dans le domaine des droits de l'homme;

h) les grands moyens d'information, notamment la radio et la télévision, soient utilisés;

i) l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, assurent la diffusion de la documentation relative aux droits de l'homme;

j) les activités de l'Organisation des Nations Unies soient harmonisées avec celles des autres organisations.

On trouvera une liste plus complète de ces recommandations aux paragraphes 17 et 18 du rapport du Secrétaire général présenté à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale (A/43/711).

5. Pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1988, la communauté internationale a déployé des activités considérables d'information et d'éducation du public dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'intérêt suscité par ces activités a culminé avec le lancement de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur décision unanime du 10 décembre 1988 (résolution 43/128 de l'Assemblée générale, du 8 décembre 1988).

6. Ce quarantième anniversaire a également coïncidé avec une nouvelle phase d'activités et d'efforts de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. De fait, bien que le processus de codification ne soit pas encore achevé, il est évident que les principaux résultats normatifs ont déjà été obtenus. Au stade actuel, l'application de l'ensemble des normes existant dans le domaine des droits de l'homme constitue certainement l'une des principales priorités pour l'ONU. Afin d'atteindre cet objectif à l'échelle mondiale, il faut que chacun soit informé et conscient des libertés et des droits fondamentaux, des mécanismes qui existent pour la promotion et la protection de ces droits, et du rôle joué par l'Organisation en la matière. C'est pourquoi l'information et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme sont essentielles pour l'application universelle de l'ensemble de textes normatifs existant dans ce domaine.

B. La Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme

7. Le principal objectif de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme est de mieux faire prendre conscience au public des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'informer des mécanismes internationaux mis en place pour protéger et faire progresser les droits de

l'homme, ainsi que des efforts déployés par l'ONU dans ce domaine. La Campagne mondiale vise donc à établir une culture universelle des droits de l'homme, dans laquelle il serait clairement établi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inhérents à la personne humaine, sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion.

8. Comme cela est indiqué dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/44/660 et Add.1), les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme ont été regroupées dans cinq catégories principales : élaboration et diffusion de documents d'information et de référence; ateliers, séminaires et cours de formation; bourses et stages de perfectionnement; manifestations spéciales concernant les droits de l'homme; activités de reportage et de promotion.

9. Le Centre a continué à appliquer le programme de publications lancé en 1988 dans le cadre du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui porte sur la documentation d'information et de référence, comprenant, entre autres, les fiches d'information, la Circulaire d'information sur les droits de l'homme, le Bulletin des droits de l'homme, etc. Il convient de noter en particulier que le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme est maintenant disponible dans 100 langues différentes, et que le Centre prévoit de porter ce chiffre à 200 d'ici la fin de 1990. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (A/44/660 et Add.1), la fiche d'information No 8 a été publiée en chinois, en espagnol et en français. En ce qui concerne la documentation de référence, il convient également de noter que le Recueil d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme a été publié en russe, et que la brochure ABC-Teaching Human Rights existe maintenant en chinois. On trouvera dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/44/660, par. 7 à 24) d'autres renseignements sur les documents d'information et de référence publiés par le Centre.

10. Depuis le mois de janvier 1989, le Centre a organisé plusieurs ateliers, stages de formation et séminaires sur diverses questions relatives aux droits de l'homme. Ces réunions se sont tenues dans diverses parties du monde, et plus précisément à Genève, Conakry, Banjul, Quito, Baguio, Castalgandolfo, Athènes, Lima, Buenos Aires, Guatemala et Moscou. Organisées dans le cadre du programme de services consultatifs et d'assistance technique, elles ont également permis, malgré leur caractère très technique, de diffuser des informations et de mieux faire connaître les objectifs de la Campagne mondiale. Durant l'année 1989, le Centre a également participé à la préparation ou aux travaux d'environ 80 ateliers, séminaires et réunions sur la question des droits de l'homme organisés dans différentes régions du monde par des instituts universitaires et de recherche et des organisations non gouvernementales. Pour plus d'informations sur ces activités, on est prié de se reporter au dernier rapport du Secrétaire général (A/44/660, par. 25 à 41).

11. Des expositions et des tables rondes sur les droits de l'homme ont également été organisées, par exemple, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre) et de la Journée des Nations Unies (24 octobre). La table ronde organisée à l'occasion de la Journée des Nations Unies, qui portait essentiellement sur le racisme,

a réuni, entre autres, de hauts fonctionnaires, des diplomates et des représentants des organisations non gouvernementales. Cette table ronde a également coïncidé avec la Journée "portes ouvertes" organisée au Palais des Nations, qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs (voir document A/44/660, par. 95 à 101).

12. S'employant à coordonner les activités de fond de la Campagne mondiale, conformément au mandat qui lui a été confié, le Centre pour les droits de l'homme a convoqué en avril une réunion de toutes les institutions spécialisées et des organes de l'ONU afin de faire, entre autres, le bilan des activités d'information, d'éducation et de formation en cours dans le domaine des droits de l'homme. Cette manifestation, qui a réuni de nombreux participants, a permis de dégager des possibilités de coopération avec plusieurs organismes des Nations Unies. On trouvera des informations détaillées sur ces possibilités de coopération dans le document A/44/660, paragraphes 42 à 92.

13. Il convient de mentionner à ce propos que la consultation mondiale sur le SIDA et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève du 26 au 28 juillet 1989, a été entièrement financée par l'Organisation mondiale de la santé (A/44/660, par. 30 et 63 à 65). En outre, le Centre pour les droits de l'homme, en collaboration avec l'UNICEF, a organisé le 19 novembre 1989, à Genève, un séminaire sur la Convention relative aux droits de l'enfant, destiné aux médias. Environ 60 journalistes ont participé à ce séminaire, qui a été entièrement financé par l'UNICEF.

14. Le Centre pour les droits de l'homme a également développé sa coopération en dehors du système des Nations Unies, avec des institutions régionales telles que la Commission des droits de l'homme et des peuples de l'Organisation de l'unité africaine, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe. Le Centre a aussi apporté un appui actif à la création de deux nouveaux instituts régionaux des droits de l'homme, l'un à Banjul, pour l'Afrique, et l'autre à Tunis, pour les pays arabes, et a développé sa coopération avec les Instituts des droits de l'homme bien connus de San José (Costa Rica), Strasbourg (France), San Remo (Italie), etc. (A/44/660, par. 66 à 85).

15. En coopération avec la Fédération japonaise des associations d'avocats (JFBA), le Centre a organisé un séminaire sur les droits de l'homme à l'intention de quelque 250 juristes et spécialistes du droit, qui s'est tenu à Tokyo du 5 au 7 décembre 1989. Cette réunion a été officiellement ouverte par le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme. Il convient de noter que ce séminaire était entièrement financé par la Fédération.

16. Le Centre a également participé de façon active à un séminaire sur les droits de l'homme organisé par l'Institut interaméricain des droits de l'homme et le Ministère brésilien des affaires étrangères, qui s'est tenu à Brasília (Brésil) du 4 au 7 décembre 1989. Des représentants officiels de 13 pays d'Amérique latine, entre autres, ont participé à cette réunion, dont les débats ont porté sur les activités menées par les ministères des affaires étrangères dans le cadre de leurs relations avec les organismes internationaux qui s'occupent de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

17. En outre, avec la collaboration du Service de l'information de l'Office des Nations Unies à Genève et du Gouvernement italien, et dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, un concert des Solisti Veneti a été donné le 17 décembre 1989 dans la salle des Assemblées du Palais des Nations. Plus de 2 200 personnes ont assisté à ce concert, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme a prononcé une allocution.

18. En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, trois réunions de consultation d'une journée se sont tenues à Genève, en janvier, février et août 1989, sur les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale; et plus de 200 représentants de nombreuses organisations s'occupant des droits de l'homme ont participé à la réunion de consultation qui s'est tenue en octobre à New York (A/44/660, par. 86 à 91).

19. Avec le concours du Département de l'information ou des centres d'information des Nations Unies dans le monde, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme et le personnel du Centre pour les droits de l'homme ont donné des interviews à la radio et à la télévision, ainsi que des conférences de presse, et ont tenu des réunions d'information sur la question des droits de l'homme à l'occasion des journées commémoratives et lors des séminaires et ateliers organisés par l'ONU, en s'attachant notamment aux buts et aux objectifs de la Campagne mondiale.

20. Le Département de l'information a tout mis en oeuvre au cours de l'année pour rendre compte au mieux, dans la limite de ses ressources, des activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme d'une manière générale, et de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme en particulier.

21. Comme indiqué dans le rapport présenté par le Secrétaire général, à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/44/660 et Add.1), le Département de l'information, en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme, les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme et d'activités connexes et les organisations non gouvernementales intéressées, a retenu une approche coordonnée et plurimédias de l'information afin d'assurer une couverture efficace des activités dans le domaine des droits de l'homme et la diffusion mondiale de la documentation d'information pertinente auprès d'auditoires spécifiques, que ce soit au Siège ou sur le terrain, par l'intermédiaire des centres et des services d'information des Nations Unies.

22. Outre les activités énumérées dans la deuxième partie du rapport du Secrétaire général (A/44/660/Add.1), d'importantes activités ont été menées au Siège par le Département de l'information dans le cadre de la Campagne mondiale d'information : d'une part, pour marquer la Journée des droits de l'homme (10 décembre), et de l'autre, à l'occasion de l'adoption par l'Assemblée générale, le 20 novembre 1989, de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui coïncidait avec le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant.

23. Pour marquer la Journée des droits de l'homme et pour que cela coïncidât avec le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Département de l'information a organisé

le 11 décembre 1989, avec le Centre pour les droits de l'homme et le Comité des femmes (organisation non gouvernementale), un séminaire sur la femme et les droits de l'homme. La station de radio des Nations Unies et d'autres médias ont rendu compte de ce séminaire. A l'occasion de l'anniversaire de la Convention, le Département a mis au point une pochette de documentation complète sur la discrimination à l'égard des femmes contenant des articles de fond, des documents d'information, des communiqués de presse et des tableaux chiffrés sur la condition de la femme dans le monde, ainsi que des renseignements sur la Convention et sur le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Cette pochette, publiée en anglais, en espagnol et en français a été distribuée aux médias et aux organisations non gouvernementales intéressées du monde entier.

24. En outre, le Département a organisé dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale des Nations Unies une exposition de lithographies représentant les divers articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui ont été offertes à l'Organisation des Nations Unies par le Roi d'Espagne, Juan Carlos. Des films sur les droits de l'homme ont également été projetés.

25. Le Département a aidé la Section des ventes de l'ONU à lancer, toujours le 11 décembre, un livre pour enfants sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, en présence de l'auteur brésilien du livre, Ruth Rocha et de l'illustrateur, Otavio Roth. Le Comité du personnel de l'ONU a organisé une manifestation spéciale pour faire connaître la situation des membres du personnel de l'ONU qui sont détenus ou emprisonnés.

26. Le vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social a également été célébré le 11 décembre 1989. A cette occasion, l'Assemblée générale a tenu une séance de célébration au cours de laquelle le Département a distribué le texte de la Déclaration en plusieurs langues, accompagné d'un timbre oblitéré et d'une enveloppe produits par l'Administration postale de l'ONU et commémorant l'adoption de la Déclaration. Le Département a veillé à ce que ces articles fussent disponibles à l'Office des Nations Unies à Vienne pour l'anniversaire de la Déclaration. Une émission spéciale de la série télévisée L'ONU en action, consacrée au vingtième anniversaire de la Déclaration, a été produite et distribuée dans le monde entier par le Département, pour être diffusée le jour même de l'anniversaire ou aux alentours du 11 décembre.

27. Pour célébrer l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant par l'Assemblée générale, le Département a aidé le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à organiser le 20 novembre une manifestation spéciale pour les enfants, s'inscrivant dans le cadre des activités de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle ont participé plus de 500 enfants et adolescents. Cette manifestation, à laquelle le Centre pour les droits de l'homme a également participé, a été suivie de très près par les médias et a été marquée par la présence du Secrétaire général de l'ONU, du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, du Secrétaire général adjoint à l'information, du Directeur général de l'UNICEF, de Mme Audrey Hepburn, Ambassadrice itinérante de l'UNICEF, du Président du Groupe de travail sur le projet de convention relative aux droits de l'enfant, du présentateur de l'émission télévisée pour enfants Sesame Street, ainsi que de Mickey et Minnie Mouse, de jongleurs, de clowns et de musiciens.

28. Deux importantes journées internationales de solidarité ont été célébrées au Siège et dans les bureaux extérieurs au cours du dernier trimestre 1989 : la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre), et la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (29 novembre). Le 11 octobre, le Centre contre l'apartheid a tenu au Siège une réunion solennelle pour marquer la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, dont le Département de l'information a pleinement assuré la couverture de presse et le reportage télévisé. A l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Département a mis au point une pochette spéciale de documentation qu'il a distribuée à la presse et aux représentants officiels qui assistaient à la cérémonie organisée au Siège par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Le Département a également contribué à l'organisation d'une exposition spéciale dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une documentation d'information mise à jour et composée de plaquettes, de brochures et d'affiches a été distribuée aux centres et aux services d'information des Nations Unies dans le monde entier, pour les aider à organiser des manifestations marquant cette journée de solidarité. Le Département a également assuré la couverture de la réunion solennelle du Comité à la radio, dans la presse et à la télévision, et a fourni des photos.

29. Durant la période considérée, le Département a répondu, pour ce qui est du Siège seulement, à près de 2 300 demandes d'information sur les droits de l'homme et les questions connexes. Des mesures ont été prises pour organiser au Siège 17 réunions d'information sur ces questions à l'intention des membres de diverses organisations non gouvernementales et d'étudiants, soit plus de 750 personnes. Une réunion sur la condition et les droits de la femme a également été organisée par le Département à New York, à l'intention de 100 membres de la Professional and Business Women's Association.

C. Activités des centres et des services d'information de l'ONU

1. Service de l'information des Nations Unies à Genève

30. A l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre), une conférence de presse a été donnée le 8 décembre par le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, en collaboration avec le Service de l'information à Genève. Le 11 décembre, au Palais des Nations, le Secrétaire général adjoint a fait un exposé sur les perspectives nouvelles dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des membres du Cercle des amitiés internationales de Genève/Rencontres du lundi.

31. Un autre événement important en matière de droits de l'homme est l'adoption par l'Assemblée générale, à sa quarante-quatrième session, de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a coïncidé avec le trentième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant. Le 16 novembre 1989, le Service de l'information a contribué à l'organisation d'un séminaire destiné aux médias sur le projet de convention relative aux droits de l'enfant, parrainé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Centre pour les droits de l'homme. Le 17 novembre, le Service de l'information a organisé un séminaire sur le même sujet pour les organisations non gouvernementales. Le 20 novembre, quelque 450 enfants de diverses écoles de Genève se sont rendus au Palais des Nations pour participer à la célébration de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

32. Pour marquer la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre) et la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (29 novembre), le Service de l'information a organisé deux réunions auxquelles ont assisté des représentants des missions permanentes, des médias et des organisations non gouvernementales, ainsi que des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève. A l'issue de la Réunion solennelle du 11 octobre, on a projeté un nouveau film intitulé "Global Action against Apartheid" réalisé conjointement par le Centre des Nations Unies contre l'apartheid et le Département de l'information. La Réunion spéciale du 29 novembre, qui a été ouverte par le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, a été suivie par la projection d'un film intitulé "Voices from Gaza"; la dernière en date des expositions de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été présentée à cette occasion.

33. Comme par le passé, le Service de l'information a aussi assuré, par des articles de presse et par des programmes radiodiffusés ou audiovisuels, la publicité des travaux de tous les organes intergouvernementaux des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme qui siègent à Genève. Le Service de l'information a également rendu compte de la trente-septième session du Comité des droits de l'homme (23 octobre-10 novembre) et de la troisième session du Comité contre la torture (13-24 novembre), qui ont eu lieu au Palais des Nations.

2. Les centres et services d'information de l'ONU dans le monde

34. Parmi les activités organisées par les centres et les services d'information de l'ONU pour célébrer la Journée des droits de l'homme et les autres événements du même ordre, on peut notamment citer la présentation d'expositions de documents, de photographies et d'affiches; les projections de films à divers publics; la production de matériels d'information générale, de fiches d'information, de pochettes d'information et de circulaires d'information contenant des articles sur les droits de l'homme et des sujets connexes; la diffusion, par le Siège, de matériels d'information tels que des jeux de documents et des pochettes d'information pour la presse, des notes d'information, des communiqués de presse, des documents officiels et la traduction de ces documents dans les langues locales; l'organisation de manifestations, de réunions solennelles, de rencontres publiques et de réunions d'information, ou l'octroi d'une assistance à cette fin; la participation à des séminaires, tables rondes et conférences données dans des établissements d'enseignement et autres institutions; des interviews dans les médias locaux.

35. Ainsi, le Centre d'information d'Athènes a aidé 33 écoles secondaires à organiser une série de manifestations spéciales sur les droits de l'homme, auxquelles ont pris part quelque 14 000 élèves. Dans le cadre d'un projet spécial conçu par le Centre d'information de Bogota avec le Ministère de la justice, le Directeur du Centre a fait un exposé sur les droits de l'enfant devant quelque 200 élèves, enfants de détenus et de gardiens de la prison de La Picota. Sous l'égide du Centre de Brazzaville, le Président de l'International Committee for the Observance of Human Rights in Africa

a donné une conférence sur les droits de l'homme en Afrique. Le Centre de Dhaka, au Bengale, a publié une brochure intitulée Universal Declaration of Human Rights (DPI/875), dont 15 000 exemplaires ont été diffusés dans tout le Bangladesh. Le Centre d'information de Manille a lancé une campagne sur le thème "Know your rights" (Connaissez vos droits) avec séances de lecture et émissions de télévision sur les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

II. DEPENSES ENGAGEES EN 1989

36. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/44/660, par. 104), l'Assemblée générale, en lançant la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, a également décidé que cette campagne serait menée dans la limite des ressources existantes.

37. Dans le cadre du budget fixé pour son programme de publications pour 1989, le Centre pour les droits de l'homme a consacré 100 000 dollars E.-U. aux documents d'information et de référence publiés sous forme imprimée sur les droits de l'homme. En outre, les réunions autres que celles organisées au titre du programme de services consultatifs et d'assistance technique (voir par. 10 ci-dessus) - où l'attention des participants a aussi été appelée sur les buts et objectifs de la campagne mondiale - ont été entièrement financées par les organismes ou institutions qui les parrainaient avec le Centre (OMS, UNICEF, etc.). La participation du personnel du Centre pour les droits de l'homme aux ateliers et séminaires organisés par les gouvernements, établissements universitaires, instituts de recherche, organisations non gouvernementales, etc., à l'échelle mondiale, a été imputée au poste afférent aux voyages du personnel dans le budget ordinaire du Centre, bien que dans plusieurs cas elle n'ait rien coûté, les organisations parrainant ces activités ayant pris à leur charge les billets d'avion et le logement.

38. La création, au sein du Département de l'information, d'un service de la direction des projets et de la promotion, chargé de l'information sur les droits de l'homme et des questions connexes, a conféré une importance nouvelle aux activités d'information sur les droits de l'homme, qui ont toujours constitué une part essentielle du programme de travail du Département. Selon une estimation prudente, les ressources allouées aux droits de l'homme et aux activités connexes représentent 30 % du budget ordinaire du Département, c'est-à-dire en gros 23 millions de dollars E.-U. sur un total de 77 millions de dollars pour l'exercice 1988-1989, ou en moyenne 11,5 millions de dollars par an.

III. BUDGET PREVU POUR LES ACTIVITES FUTURES

A. Centre pour les droits de l'homme : budget prévu pour 1990

39. Le Centre pour les droits de l'homme, comme son programme de publications pour 1990 le prévoit, continuera à publier des documents d'information et de référence. Le budget fixé pour ces activités en 1990 s'élève à 107 000 dollars E.-U. Il permettra de couvrir les dépenses concernant notamment : a) les fiches d'information sur les droits de l'homme (6) dans toutes les langues officielles; b) les circulaires d'information sur les droits de l'homme (4) en anglais et en français; c) le Bulletin des droits

de l'homme (3) en anglais et en français; d) les publications spéciales (3); e) les études sur les droits de l'homme (3); f) l'Annuaire des droits de l'homme; g) les documents officiels du Comité des droits de l'homme; h) l'état des instruments internationaux (dans les autres langues officielles de l'ONU); i) activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme (dans les autres langues officielles de l'ONU); j) la sélection de décisions du Comité des droits de l'homme. Ce budget sera aussi utilisé pour financer la publication d'autres versions de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues locales.

40. De plus, le sous-programme 3.3 du budget du Centre pour 1990-1991 (Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme et relations extérieures), approuvé par l'Assemblée générale, prévoit les activités suivantes dans le cadre de la Campagne mondiale :

- a) Organisation de six réunions et fournitures des services fonctionnels nécessaires, avec la participation d'institutions spécialisées, d'organes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales en vue de planifier et de coordonner la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme;
- b) Organisation de quatre ateliers et élaboration de programmes éducatifs destinés à des publics cibles, en coopération avec les organisations régionales et nationales et les organisations non gouvernementales (60 000 dollars E.-U.);
- c) Organisation d'une manifestations pour célébrer la Journée des droits de l'homme (5 000 dollars E.-U.);

41. En ce qui concerne l'activité b), le Centre juge hautement prioritaire d'organiser une réunion conjointement avec l'UNESCO et avec la participation d'universitaires et de chercheurs, en vue de mettre au point un modèle de programme d'enseignement sur les droits de l'homme au niveau universitaire. Le Centre s'emploierait à concevoir des programmes types de formation et d'enseignement sur les droits de l'homme à l'intention des étudiants. Des contacts ont été pris avec plusieurs établissements universitaires dans le monde à cette fin. Ces programmes, une fois disponibles, pourraient aussi faire appel à des moyens audiovisuels qui seraient élaborés par le Département de l'information. Deux spécialistes et une personne ayant des qualifications générales en seraient chargés.

42. En outre, le Centre envisage d'organiser à Genève, avec le concours du Département de l'information (par. 44 g) ci-dessous), un atelier auquel participeront des représentants des organisations de médias du monde entier et qui examinera notamment le rôle des médias eu égard aux objectifs de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme. Il prévoit de convoquer d'autres réunions en collaboration avec des organismes nationaux et régionaux s'occupant de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ainsi qu'avec des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies comme le HCR, l'OMS, l'UNICEF, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, etc. Le Centre envisage aussi de produire avec le Département de l'information cinq auxiliaires pédagogiques audiovisuels pour ses cours et stages pilotes de formation destinés à divers groupes sociaux.

B. Département de l'information : budget prévu pour l'exercice
biennal 1990-1991

43. Comme il est proposé dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991, le Département entreprendra au cours des deux années à venir les activités spéciales d'information mentionnées aux paragraphes suivants, poursuivant ainsi la campagne qu'il a lancée en vue de faire mieux comprendre à l'opinion publique les efforts déployés par les Nations Unies dans un domaine qui intéresse le monde entier. Les chiffres entre parenthèses, exprimés en dollars des Etats-Unis, se rapportent aux coûts de production, et ne comprennent pas les coûts relatifs au personnel et à la distribution.

Célébration de la Journée des droits de l'homme

44. Manifestations spéciales organisées chaque année au Siège des Nations Unies afin de célébrer la Journée des droits de l'homme et comprenant la projection de films et de bandes vidéo, l'organisation de conférences de presse, de tables rondes ou de séminaires, d'expositions, de réceptions officielles et la production de matériels d'information destinés aux centres et services d'information de l'ONU, aux médias et aux organisations non gouvernementales (7 000 dollars).

Convention relative aux droits de l'enfant

45. Production d'un texte illustré de la Convention relative aux droits de l'enfant destiné essentiellement aux enfants et aux adolescents, rédigé dans les six langues officielles, pour distribution aux écoles, aux bibliothèques, aux organisations non gouvernementales, aux parlementaires, aux organismes publics et aux hauts fonctionnaires ainsi qu'au public (23 100 dollars).

Film documentaire

46. Film documentaire de 30 minutes sur certains aspects des activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, commenté en anglais, arabe, espagnol et français, pour distribution sous forme de film et de bande vidéo aux centres et services d'information de l'ONU, aux chaînes de télévision et aux circuits non commerciaux (162 000 dollars).

Versions en langues locales de la Déclaration universelle des droits de l'homme

47. Production du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme en dix langues locales à la demande des centres d'information des Nations Unies, pour distribution aux organisations non gouvernementales, aux établissements d'enseignement et au public, et maintien du stock en 80 langues selon les besoins (28 000 dollars).

Coffret vidéo éducatif

48. Un coffret vidéo éducatif comprenant une bande vidéo de 10 à 15 minutes et une fiche pédagogique sur les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, en anglais, espagnol et français, destiné aux établissements d'enseignement des divers degrés, aux organisations non gouvernementales et aux conférenciers de l'ONU dans le cadre d'une série de programmes éducatifs élaborés en prévision du cinquantième anniversaire de l'ONU (55 000 dollars).

Réimpression des cinq instruments relatifs aux droits de l'homme

49. Réimpression, selon les besoins, de cinq textes relatifs aux droits de l'homme (Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, Déclaration sur le droit des peuples à la paix, et Déclaration sur le droit au développement) dans les six langues officielles, et traduction de ces textes en cinq langues locales, à l'intention des centres et services d'information de l'ONU, pour distribution aux organisations non gouvernementales, aux journalistes, aux parlementaires, aux établissements d'enseignement et aux bibliothèques, aux organismes publics et aux hauts fonctionnaires et au public (30 000 dollars).

Table ronde sur les droits de l'homme

50. Organisation d'une table ronde internationale sur les droits de l'homme destinée aux médias, réunissant des journalistes et des représentants officiels de l'ONU ainsi que d'autres spécialistes des droits de l'homme, en vue d'étudier les moyens de mieux rendre compte des activités de l'ONU en matière de droits de l'homme dans le cadre de la Campagne mondiale d'information (58 100 dollars).

Brochure intitulée "Droits de l'homme : Questions et réponses"

51. Production de la brochure "Droits de l'homme : Questions et réponses" (DPI/919) en arabe, chinois et russe, pour distribution aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux établissements d'enseignement et au public (33 100 dollars).

Revue intitulée "Objectif : Justice"

52. Objectif : Justice est une publication semestrielle pouvant être obtenue par abonnement ou achetée aux points de vente de l'ONU, qui traite de l'autodétermination, de l'apartheid, des droits de l'homme et de la Namibie. Elle est destinée aux organisations non gouvernementales, à la presse, aux établissements d'enseignement et aux bibliothèques, aux parlementaires et aux organismes publics et aux hauts fonctionnaires (20 400 dollars).

Acquisition de documentation

53. Acquisition d'ouvrages et mise en place de services complets de documentation et de référence sur les droits de l'homme à l'intention des divers utilisateurs des bibliothèques des centres et services d'information de l'ONU. (Aucun crédit n'a spécifiquement été alloué pour cette activité, qui sera financée par prélèvement sur les budgets des centres d'information de l'ONU selon les besoins.)

54. Les produits susmentionnés - dont le coût total de production est estimé à 416 700 dollars - figurent tous dans le budget-programme du Département de l'information pour l'exercice biennal 1990-1991, sous le titre "Droits de l'homme". Il convient toutefois de noter que plus d'une vingtaine d'autres activités et matériels d'information sur les questions de droits de l'homme

sont aussi prévus dans le budget-programme sous deux autres titres, à savoir "Lutte contre l'apartheid, question de Namibie et question de Palestine" et "Autodétermination et décolonisation". Les coûts de production correspondants sont estimés respectivement à 825 800 et 26 000 dollars E.-U. En outre, on trouve sous le titre "développement" d'autres postes ayant trait aux droits de l'homme, comme les manifestations spéciales destinées à faire mieux connaître les activités de l'ONU dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels (6 000 dollars).

55. Le Département produira aussi en 1990-1991 des matériels d'information sur les questions de droits de l'homme dans le cadre de ses programmes réguliers de radio et de télévision/vidéo. En ce qui concerne uniquement les films et les programmes de télévision/vidéo, les produits suivants sont proposés chaque année dans le domaine des droits de l'homme et des questions connexes (les chiffres entre parenthèses, exprimés en dollars des Etats-Unis, comprennent les coûts de production et de distribution) : au moins deux programmes dans la série "L'ONU en action" (7 000 dollars chacun); au moins deux programmes dans la série "World Chronicle" (2 000 dollars chacun); deux Magazines du développement (47 000 dollars).

56. Pendant cet exercice biennal, le Département continuera aussi à rendre compte par la presse, la radio et la télévision des travaux de tous les organes intergouvernementaux des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, et à diffuser des informations et à encourager la publicité pour les droits de l'homme et les questions connexes dans ses publications régulières Chronique de l'ONU, Annuaire des Nations Unies, Forum du développement, Afrique : Relance et Objectif : Justice.

57. Sur un budget total d'environ 84,8 millions de dollars E.-U. pour l'exercice biennal 1990-1991, le Département consacrera environ 25,4 millions de dollars, soit 12,7 millions par an, aux activités d'information sur les droits de l'homme et les questions connexes.

IV. PREMIERE EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE MONDIALE

58. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport sur l'évaluation approfondie du programme relatif aux droits de l'homme (E/AC.51/1989/2), si l'on considère les résumés analytiques d'ouvrages et d'articles contenus dans le fichier de la documentation extérieure de la Librairie de l'ONU 1/, on trouve deux fois plus de références importantes aux activités de l'ONU (environ 16 %) dans les textes traitant des droits de l'homme que dans ceux se rapportant à l'ensemble des sujet (environ 8 %) (par. 21). En outre, sur 1,3 million d'informations d'agences de presse stockées dans la base

1/ Le fichier de la documentation extérieure de la Librairie Dag Hammarskjöld contient des résumés analytiques de plus de 22 000 ouvrages et articles parus dans toutes les langues officielles de l'ONU et provenant de sources géographiquement très variées.

de données du système NEXIS ^{2/} en 1987, environ 2 % contenaient au moins une référence à l'ONU, mais la proportion de nouvelles mentionnant au moins une fois l'ONU était six fois plus élevée dans les communiqués consacrés aux droits de l'homme (12 %) (par. 25). Le programme des Nations Unies relatif aux droits de l'homme suscite dans l'opinion publique un intérêt au moins deux fois plus grand que les autres questions dont s'occupe l'ONU (comme le développement économique ou la décolonisation) et plus de trois fois plus grand que le problème du désarmement (par. 27). Une nouvelle étude demandée par les organes délibérants compétents permettrait d'obtenir des statistiques détaillées concernant l'impact sur les chiffres susmentionnés de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, mais il est évident que, à la fin de 1989, plus que jamais, les droits de l'homme étaient évoqués à la radio, à la télévision, dans les journaux et dans les autres médias écrits, et que les références aux travaux de l'ONU et aux organismes des Nations Unies se multipliaient.

59. A cet égard, la demande de matériels d'information de l'ONU sur les droits de l'homme s'est beaucoup accrue depuis le lancement des nouvelles séries de publications, en particulier les fiches d'information, la circulaire d'information sur les droits de l'homme et les publications spéciales. Les organisations non gouvernementales et les centres d'information de l'ONU situés dans les divers pays ont souvent pris l'initiative de traduire les fiches d'information en langue locale. Les efforts de coordination déployés tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur de ce système (notamment par les universitaires et les chercheurs, les médias, les organisations gouvernementales et d'autres organismes nationaux et régionaux s'occupant des droits de l'homme) à l'occasion de la Campagne mondiale constituent évidemment le meilleur moyen d'assurer le succès de cette entreprise mondiale d'information sur les droits de l'homme. L'intérêt manifesté à ce jour par les organes des Nations Unies et par l'ensemble de la communauté sensibilisée aux droits de l'homme, de même que leur participation aux activités engagées, indiquent aussi la mesure dans laquelle la Campagne mondiale peut effectivement atteindre l'objectif à long terme qui lui a été fixé, à savoir la création d'une culture universelle des droits de l'homme. Etant donné la nature des mesures de promotion prises dans le domaine des droits de l'homme et l'absence d'instruments appropriés, il n'est pas possible de procéder à une évaluation précise. Toutefois, le Centre a constaté que la participation et la sensibilisation générale à divers aspects du programme relatif aux droits de l'homme, notamment les activités visant à susciter une prise de conscience dans certains secteurs clés (travailleurs sociaux, personnel chargé de l'application des lois, médias, établissements universitaires et instituts de recherche, etc.) se sont nettement accrues.

^{2/} Fichier NEXIS (Bibliothèque Dag Hammarskjöld) : fichier informatisé contenant des informations provenant de 20 agences de presse dont AP, ASAHI, Inter Press Service, JIJI, KYODO, Reuters, TASS, UPI et Xinhua. Les agences de presse comprises dans le système NEXIS sont parmi les principales sources de renseignements sur les Nations Unies qu'utilise la presse dans le monde entier.

Le Centre a aussi noté que la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par les gouvernements, et la mise en place d'organismes ou de bureaux nationaux chargés de promouvoir les droits de l'homme avaient progressé. De plus, en application de la résolution 43/128, par laquelle la Campagne a été lancée, les gouvernements utilisent de façon croissante les possibilités qu'offrent les activités entreprises dans le cadre de la Campagne mondiale.
